

République Française

Département de la Loire

Ville de CRAINTILLEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 16 novembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Frédéric CHAUX, 1^{er} Adjoint
Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 novembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 11
Procurations : 3
Votants : 14

Présents :

Délibération n° 46

Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents : Georges THOMAS, Pierre FOREST, Christiane ROCHEDIX

OBJET :

Secrétaire de séance : Hubert REBOURG

convention de mise à disposition du service commun études et travaux porté par Loire Forez agglomération

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Georges THOMAS
Christiane ROCHEDIX
Pierre FOREST

Mandataires

Frédéric CHAUX
Odile MASSON
Lucie IMBERT

LE 1^{ER} ADJOINT certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 10 novembre 2023, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte 042-214200750-20231116-2023-46-DE

Numéro -2023-46

Date de décision 16/11/2023

Nature DE

Objet convention études et travaux LFA

Classification 1.4 - Autres types de contrats

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1 VU les statuts de la Communauté,

Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire du 19 décembre 2017 adoptant son schéma de mutualisation,

Vu la saisine pour avis du prochain comité social territorial de la communauté,

Vu la saisine pour avis du prochain comité social territorial du centre de gestion de la Loire,

Instaurer de nouvelles logiques de solidarité et assurer l'optimisation des moyens humains et techniques entre les communes et l'intercommunalité constitue un enjeu majeur pour le bloc local.

Dans cette dynamique, un certain nombre de mises en commun ont été imaginées à l'attention des communes telle que la mise à disposition du service commun études et travaux porté par Loire Forez agglomération.

La convention de mise à disposition de service proposée précise l'objet, les missions et l'estimation du volume horaire nécessaire, la situation des agents exerçant leurs fonctions dans ce service, les conditions financières et modalités de remboursement, la durée et résiliation, et les modalités de responsabilité et de litiges relatifs à cette convention.

Considérant la technicité particulière que ce service études et travaux peut apporter à la commune et le besoin existant pour l'aménagement du chemin des Courlis, la commune souhaite solliciter ce service commun pour l'assistance technique sur les missions :

- Mission de maîtrise d'œuvre pour le chiffrage et l'élaboration d'un plan de principe

Pour ce faire, le volume horaire global estimé est de 4 heures. Le coût horaire du service étant de 48€ l'heure, le montant prévisionnel de cette mise à disposition s'élève donc à un montant de 192 €.

Oui l'exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité,

- ***D'APPROUVER la mise à disposition du service commun études et travaux porté par Loire Forez agglomération pour son assistance technique auprès de la commune pour l'aménagement du Chemin des Courlis, à compter de la date de signature de la convention par les deux parties jusqu'à la finalisation du chantier,***
- ***D'APPROUVER la convention jointe à la présente délibération,***
- ***D'AUTORISER le 1^{er} Adjoint à signer celle-ci.***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme



Le 1^{er} Adjoint,
Frédéric CHAUX